



AEDBF
FRANCE

L'**AEDBF France** vous prie de bien vouloir assister au Webinaire
qu'elle organise **le jeudi 1^{er} juin 2023 de 9 h 00 à 10 h 30**
par visioconférence (Microsoft Teams)

« **Responsabilité pour prospectus inexact : le tribunal internationalement compétent** »

**La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne en matière de
préjudice financier**

Monsieur Augustin GRIDEL

Maître de conférences en droit privé – Université de Lorraine

La responsabilité de l'émetteur quant aux informations inexactes qu'il diffuse est aujourd'hui la source d'un contentieux significatif, aussi bien devant les juridictions françaises qu'européennes. Dans ce dernier cas, la question litigieuse est le plus souvent celle de la juridiction internationalement compétente. Le présent séminaire entend rendre compte de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne et des raisons qui président à l'élaboration des solutions qu'elle promeut, aussi bien quant à la détermination du *forum contractus* que du *forum delicti*. Les interférences issues de l'admission à la négociation des titres de l'émetteur sur un marché financier seront envisagées.

Monsieur Augustin GRIDEL a reçu le 2^e prix de thèse AEDBF France pour sa thèse « *Marchés et instruments financiers en droit international privé* », à paraître aux éditions Bruylant en 2023.

« Responsabilité pour prospectus inexact : le tribunal internationalement compétent »

**Modalités d'inscription – Webinaire du jeudi 1^{er} juin 2023 de 09 h 00 à 10 h 30
par visioconférence (Microsoft Teams)**

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr

Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2023, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale ou de l'AEDBF Europe,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2023 donne droit à des entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent selon l'offre d'adhésion souscrite. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

Plus d'informations sur les avantages auxquels donnent droit les adhésions [à cette adresse](#)

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 30 mai 2023 (inclus).

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 31 mai 2023.

Ce Webinaire est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : aedbf.france@gmail.com